



# Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 – 18H30

Présidence : MME. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022 à 18h30. Elle salue le public et rappelle que ce dernier n'a pas le droit de prendre la parole durant la séance et demande de procéder à l'appel.

### **1. Appel**

La secrétaire procède à l'appel. 35 membres sont présents, 5 sont excusés.

### **2. Approbation de l'ordre du jour /assermentation**

La présidente indique qu'il y a une modification à l'ordre du jour. Il faudra nommer des conseillers pour trois nouvelles commissions. Ce point sera porté au numéro 10 de l'ordre du jour. Les propositions individuelles passeront au point numéro 11.

La présidente demande de passer à l'approbation du nouvel ordre du jour. Aucun commentaire n'est formulé,

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

Madame Nicole Bornet est assermentée et félicitée par la présidente.

### **3. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2022**

La présidente indique qu'une correction a été demandée à la page 4. Il faut lire AMF et non AME, c'est-à-dire accueil en milieu familial.

Aucun commentaire n'est formulé, la présidente soumet le procès-verbal de la séance du 22 juin à l'approbation.

**Le procès-verbal du 22 juin est accepté à l'unanimité.**

### **4. Communications de la présidence**

La présidente se déclare ravie que le Conseil puisse se retrouver à l'issue de la séance pour un repas de Noël à l'auberge.

Elle présente toutes ses condoléances à Monsieur André Faillétaz pour le décès de son épouse et demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

La présidente donne les dates des prochains conseils pour l'année 2023. Ils se tiendront le 22 mars à 20h15, le 28 juin à 19h00 et le 6 décembre probablement à 19h00, mais l'heure est encore à préciser. Une séance supplémentaire en automne pourra éventuellement être agendée si nécessaire.

Et de remercier la Société de développement pour les jolies décorations de Noël qui ornent le village.

## **5. Présentation de l'étude de mobilité**

La présidente indique qu'il y aura deux présentations et propose que les conseillers gardent les questions pour la fin.

Elle passe la parole à Monsieur Pierre Tacheron de la société Transitec. Il rappelle que les objectifs de cette étude sont d'identifier les dysfonctionnements pour tous les modes de déplacements, de mettre en valeur les enjeux en matière de mobilité, de définir les objectifs et les priorités et enfin de préciser les principales mesures à mettre en œuvre. Comme le réseau bus a fait l'objet d'adaptations récentes, il complète que l'étude limite les interventions à des améliorations des accès aux arrêts de bus. Il souligne que vu un très bon respect de la vitesse réglementaire sur la route de Bogis-Bossey, il faut s'interroger sur la pertinence d'abaisser la vitesse réglementaire à 30 km/h. Et de poursuivre que la vitesse étant plus élevée en entrée de localité côté Bogis-Bossey, il faut marquer un effet de porte d'entrée nord du village ainsi que de sécuriser les traversées piétonnes au niveau du collège et de l'arrêt de bus village. Et de souligner que la situation existante ne peut pas être maintenue.

Monsieur Thierry Nidegger du bureau Schenk présente les premières esquisses avec des plans ayant une vocation à être discutés. Il s'agit d'une première mise à l'échelle avec les bonnes dimensions. Et d'insister sur le fait qu'il fallait traiter la traversée du collège, l'objectif étant de bien marquer l'entrée pour que l'on comprenne qu'il se passe quelque chose, de déplacer le passage piéton et d'intégrer un îlot.

Ensuite, partant depuis l'entrée côté Bogis-Bossey en direction du centre du village, il faut chercher une solution qui permettra de ralentir la vitesse

Au chemin du Jura, à la hauteur du chemin de bus existant, il faudrait marquer le passage piéton.

Ensuite, à la route de la Sallivaz il serait bien de décourager le passage de transit et de limiter la vitesse, une proposition étant de créer un trottoir le long de la route de Bogis-Bossey, avec quelques contraintes de largeur minimum et des questions de visibilité pour limiter la vitesse le long de cette route.

Le tronçon à la hauteur du chemin des Chalets fait l'objet de plusieurs discussions. Il s'agit de la partie la moins avancée du projet. Comme le souhait est de modérer le trafic à l'entrée du village, il serait bien de marquer physiquement le passage.

La présidente remercie les deux intervenants et ouvre la discussion.

Pour M. R. Luquiens, sur les deux chicanes le long de la route de Bogis-Bossey avant l'école, les cyclistes devront-ils emprunter lesdites chicanes ou y aura-t-il un passage pour eux pour aller tout droit. Il est en effet quelque peu dangereux que le cycliste doive passer la chicane. Aussi, est-il possible de faire une chicane avec un espace se demande-t-il. Cela s'est déjà fait, cependant il se pose le problème des dimensions, avec la largeur minimum pour faire passer piétons et cyclistes. En théorie c'est possible, mais à ce stade on n'est pas assez loin explique M Th. Nydegger.

M. J. Tornare explique qu'il ressent une crainte par rapport aux chicanes. Est-ce que un dos d'âne ne serait pas une solution pour éviter de créer des embouteillages ? Pour M. Th. Nydegger il y aura d'autres problèmes avec ce type de décrochements verticaux, tels que le

bruit, et ensuite des problèmes de bus.

M. B. Schopfer relève que l'on n'a pas abordé le passage piéton en face de la fontaine au centre du village qui est également un peu dangereux au niveau visibilité quand on vient depuis la commune et rebondit sur la dangerosité des chicanes comme l'a évoqué M.J Tornare. M. P. Tacheron complète que la vitesse n'est pas énorme à cet endroit, mais il serait bien de l'abaisser encore un peu. L'idée n'est pas de poser un panneau 30 km/h mais plutôt des mesures de modération qui vont tendre vers une baisse généralisée de la vitesse.

M. J.Tornare demande s'il pourrait être envisageable vu qu'on est à proximité d'une école, d'avoir une zone 30 km/h de jour pendant les horaires des semaines d'école et 50 la nuit ?

M. P. Tacheron indique que ce moyen s'est beaucoup fait en Belgique mais il n'a pas bien fonctionné. Il a été alors décidé de poser des panneaux zone 30 qui s'allument pendant les plages scolaires. Cependant, il faut savoir qu'il s'agit d'une réaction d'adulte, l'enfant n'arrive pas à faire attention lorsqu'il traverse hors périodes scolaires.

M. St. Aebischer se demande si l'on a évoqué le sujet répressif avec un radar au niveau de l'école ? Les gens vont ralentir.

M. P. Tacheron souligne que le côté répressif commence à être difficile.

Comme plus personne ne demande la parole, la présidente remercie les deux intervenants pour leur présentation.

Mme. G. Thévoz se pose la question quant à la suite du processus.

M. A. Barraud relève que le but de cette étude est de modérer le trafic, la suite est d'avancer sur ces projets et en discuter avec la commission de mobilité, chiffrer les travaux et revenir devant le Conseil.

## **6. Préavis municipal N° 07/22 budget de la Bourse communale 2023**

## **7. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N° 07/22**

M. D. Noirat donne lecture du rapport de la Commission des finances. Cette dernière indique que le budget 2023 de notre commune présente une perte de CHF. 1'238'000,-- en augmentation de CHF. 258'000,-- par rapport au budget 2022. Malgré ce déficit, elle relève que les factures du canton, calculées sur la base des impôts budgétés pour 2023 laisseraient apparaître un montant inférieur d'environ CHF. 650'000,-- ce qui amènerait un déficit de moins de CHF. 600'000,--.

La Commission estime que la Municipalité présente au Conseil communal un budget prudent au niveau des revenus escomptés et remercie cette dernière pour les informations, commentaires et réponses reçus et en conclusion recommande au Conseil communal d'approuver le préavis municipal 07/22.

La présidente remercie M. D. Noirat et ouvre la discussion.

M.B. Schopfer s'interroge sur la question des augmentations des salaires du personnel de la commune et quand a eu lieu la dernière augmentation.

M.A. Barraud indique que pendant plusieurs années, il a été accordé une sorte d'augmentation de 1%. L'année dernière le système a été changé et il a été adapté au coût de la vie. En 2021, il y a eu 0%, et lors de l'établissement du budget, on a juste adapté les salaires à hauteur de 2,5%.

Comme personne ne demande plus la parole, la présidente soumet le préavis municipal N° 07/22 au vote.

**Le préavis municipal N° 07/22 est accepté à l'unanimité.**

## **8. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)**

M.St. Aebischer, délégué à l'APEJ, informe les délégués que la présidente de l'APEJ a fait part de son bon fonctionnement général depuis le début de l'année scolaire, au niveau des transports, de la nouvelle ventilation de facturation pour les pauses de midi, pour l'encadrement sur le temps de midi pour l'accueil de 7-8P, le « Navibook » (échange de livres entre les bibliothèques intercommunales de Nyon, Rolle, Gland et Coppet).

Les travaux pour la nouvelle salle de gym VD4 sont prévus pour mai 2024 et l'ouverture pour la rentrée 2026.

Les travaux pour le projet piscine-patinoire débuteront finalement début 2023.

L'APEJ a obtenu le label « Cybersafe ».

Les délégués ont reçu le rapport d'Arasco qui a mis en place une stratégie énergétique et qui compte l'améliorer sur les dix prochaines années.

Le budget APEJ a été voté et accepté pour un montant de CHF. 29'104'509.-- ce qui équivaut à + 0,8% en 2023, mais - 1,1% pour les communes.

Enfin avec une population en constante augmentation, le besoin de construire de nouvelles structures scolaires est très fort et l'APEJ est à la recherche de nouvelles AMF (accueil en milieu familial).

M.Y. Bornet, délégué au SITSE, informe que divers préavis ont été approuvés, dont le budget 2023, l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques à la STEP, sur la compostière, l'étude des moyens de lutte contre la prolifération des moules Quagga et enfin le recaptage de la source Bornet à La Rippe, permettant d'augmenter l'approvisionnement en eau de source pour les SITSE.

En l'absence des délégués du Conseil intercommunal de la région de Nyon pour raisons médicales, la secrétaire donne lecture du rapport. Lors de sa réunion du 23 juin 2022, quatre préavis ont été adoptés, les comptes 2021, les cotisations, la gestion des documents et l'adhésion de Crans. Le 29 septembre, deux préavis ont été acceptés, le financement de la carte de transports touristiques et la promotion de la mobilité. La prochaine séance se déroulera le 14 décembre.

## **9. Communications de la Municipalité**

M.A. Barraud informe le Conseil sur le projet de décharges des Tattes de Bogis. Ce projet est piloté par le canton et touche deux communes, pour un petit bout Chavannes-de-Bogis et Commugny. Cela fait plusieurs mois que la commune est en contact avec le canton pour un projet dont on parle depuis dix ans. Piloté par la direction générale de l'environnement, deux représentants pour Chavannes-de-Bogis ainsi que deux pour Commugny accompagnés par un groupe de suivi dont deux délégués du Conseil communal Messieurs Schopfer et Vanderstraeten qui sont conviés périodiquement. Les besoins cantonaux sont énormes en terme de décharges de deux types : type A terre végétale et type B déchets inertes. Le canton exploite au maximum les décharges existantes, mais en recherche, vu que la demande est constante. Cela participe aussi à la bonne santé économique du canton, même si c'est un mal nécessaire. Il s'agit d'une décharge qui sera principalement utilisée pour des chantiers sur le district de Nyon. L'ajout de terre végétale et inerte sera un comblement du creux qui va en direction de la Versoix. Le chantier se fera en quatre phases sur dix ans. Vu une amélioration de l'état actuel des sols, la situation sera meilleure pour les agriculteurs. En gros, cela représente 2 millions de m3 en tout, 10 ans de travaux et en moyenne 75 camions par jour, soit 150 trajets.

Le canton pilote tout le projet. Il doit organiser entre janvier et février une séance publique où les deux villages seront conviés. Les chefs de projet du canton répondront aux questions ainsi que l'entreprise Ronchi, mandatée pour ce projet.

M.I. Vieille Barraud demande s'il n'y a pas juste en-dessous une zone protégée, ce que confirme le syndic. De multiples confirmations d'un groupe de suivi dont notamment Pro Natura, Phragmites ont été données. Et il y aura un suivi durant plusieurs années de la part du canton.

M.R. Luquiens se pose la question du trafic et demande si le canton a envisagé d'utiliser la sortie de service autoroutière de Chavannes-des-Bois. Solution qui n'est pas possible explique M.A.Barraud. Il faudrait aménager comme une vraie sortie. Il s'agit d'un paramètre qui a immédiatement été balayé. Il faudra de toute façon trouver un système.

Ayant assisté à la présentation, M.B.Schopfer a la perception d'avoir été endormi avec la présentation côté faune et flore, alors que le trafic a été un peu mis de côté. Il souligne qu'il ne s'agira pas uniquement du canton de Vaud qui viendra déposer des déchets, mais également du canton de Genève. Les camions ne viendraient pas seulement de l'autoroute, mais aussi du côté de Bogis-Bossey.

Pour répondre partiellement à cette remarque, le syndic complète qu'avec Commugny et peut-être Chavannes-des-Bois, un courrier va être envoyé au canton afin de demander certaines garanties, peut-être une compensation. Aujourd'hui on ne connaît pas le nombre de camions qui vont passer dans le village.

M.A. Faillétaz se dit surpris que le canton de Genève vienne aussi déposer des déchets. Il indique qu'il a appris de source assez sûre qu'il existe un projet du canton de Genève du côté de la ferme de la Pièce (située entre Crassier et Crans). Il y a quelque chose d'ambigu.

M.A. Barraud rappelle que c'est le canton qui chapeaute le projet mais c'est l'entreprise Ronchi qui est responsable de faire tourner la boutique. Elle va accepter ses propres camions et d'autres camions aussi. On arrive là dans de l'économie privée et l'entreprise Ronchi ne peut pas empêcher l'accès à des camions genevois. Ce problème n'est pas de notre ressort ni de celui du canton. Et de souligner que de toute façon c'est compliqué. Il y aura un dépôt, une mise à l'enquête et sûrement des oppositions.

A la question de Mme.St. Baudet de savoir si l'état de la route a été abordé, M.A.Barraud répond par l'affirmative. Le canton refera la route avant le début de la décharge. Il répète qu'il faudra poser toutes ces questions lors de la séance d'information. Ce à quoi M.J. Tornare relève que la situation n'est pas anodine.

Mme.Ch. Michel informe les conseillers concernant l'avancée du PACOM (Plan d'aménagement communal), démarré il y a environ quatre ans. Le règlement est quasiment finalisé. La commission ad hoc a planché durant l'été et a fait part de ses remarques à la Municipalité, lesquelles ont été transmises à Urbaplan, en charge du dossier. Le règlement va être quasiment finalisé. L'espoir est d'avoir mis sous clé le PACOM d'ici juin 2023.

Deux soucis principaux ressortent. Dans le projet, le canton veut supprimer toute la zone d'utilité publique que la commune possède en bas de l'autoroute, où il y avait un projet d'éventuellement agrandir la déchetterie, projet qui a été recalé par le canton, parce que jugé trop grand. Ce dernier a été retravaillé pour quelque chose d'un peu plus grand que l'existant, mais qui rentre sur la parcelle actuelle qui se trouve entièrement sur Bogis-Bossey. Donc la commune va perdre toute cette zone d'utilité publique au bord de l'autoroute.

Le deuxième souci était d'essayer de négocier avec le canton vu la perte de cette zone de quelque 18'000 m<sup>2</sup> pour avoir un peu de surface notamment pour agrandir le pavillon scolaire âgé d'une trentaine d'années. L'idée est d'avoir une surface légèrement plus grande que l'actuelle pour éventuellement construire un bâtiment d'accueil scolaire. L'idée serait de créer une entité pour la zone scolaire avec l'école actuelle et de ne plus avoir la route qui passe entre les bâtiments existants. Ce projet nécessiterait un peu plus de surface qu'actuellement. L'idée serait d'acheter une parcelle voisine appartenant à deux propriétaires. Actuellement en zone intermédiaire, elle va en principe repasser en zone agricole. Les propriétaires seraient d'accord de vendre une partie de cette surface. L'investissement représente environ CHF. 450'000.--. Le canton demande une promesse de vente et aussi de passer devant le Conseil pour ce projet. L'idée est d'en faire une zone intercommunale, vu que tous les bâtiments scolaires sont en commun avec Bogis-Bossey. La Municipalité a présenté ce projet à Bogis-Bossey qui va y plancher. La Municipalité

souhaite aller de l'avant et un rendez-vous a été fixé le 21 décembre à Lausanne, espérant que le canton acceptera d'adhérer à ce projet.

Mme. Ch.Michel poursuit avec l'agrandissement du bâtiment communal. Tout se passe bien, et le timing est respecté.

Elle complète avec une information sur le cimetière. Deux couches de crépis ont été posées, reste la couche finale. L'intérieur sera fait mi-décembre et se terminera avant Noël. Le but est de planter les arbres au plus tard en mars.

M.M. Muller explique aux conseillers que vu la situation économique actuelle, la Municipalité a décidé de ne pas mettre d'éclairage de Noël pour les fêtes de fin d'année. Par contre un sapin sera installé à l'entrée du village avec une guirlande illuminée de 17 à 23 heures environ.

Il informe que tout l'éclairage de la commune est en Led, ce qui a permis de bien réduire la facture d'électricité. Intéressé par un projet appelé « télégestion de l'éclairage public », M.M. Muller a visité la commune de Founex qui installe ce projet. Il sera possible de gérer avec cette plateforme tout l'éclairage sur la commune. Si ce projet est relativement coûteux, il permettra d'avoir une gestion optimale de l'éclairage et c'est également un projet pour une vision future. De plus, en cas de panne, une alarme se déclenchera directement. Le projet, d'un montant d'environ CHF. 160'000.--, encore à affiner sera rediscuté lors du Conseil de mars.

Il aborde le point du parking communal. Celui-ci est souvent très plein. Dans un premier temps après discussion avec le canton, il est préconisé de mettre une mise à ban pour une durée par exemple de maximum 4 heures.

Le municipal informe le Conseil quant au groupement forestier. La commune est propriétaire de 34 ha de forêts près de la Dôle avec un seul garde-forestier. Dès que ce dernier doit intervenir, il doit mandater des entreprises ou les deux triages dont nous faisons partie et cela est facturé. Le but est de se grouper pour pouvoir bénéficier des structures existantes, avec la création d'une commission qui gèrera la mise en place de ce groupement avec comme but de démarrer le 01.01.2024. La première réunion se déroulera le 01.02.2023 à Chésèrex.

M.St.Borella rappelle que le Conseil a voté en 2010 un règlement de police. Ce dernier va être amené à être modifié. Comme le canton souhaite déléguer plus de tâches aux communes, deux de nos employés communaux ont suivi une formation et dès 2023 ils seront à même d'amender, en plus des ASP (partagés à 30% de leur temps avec Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois et Mies) qui sont déjà assermentés. Le but pour nos employés communaux est de faire respecter dans la mesure du possible le règlement, tout en sachant qu'il ne s'agit pas de faire du chiffre !

M.A. Barraud informe le Conseil du projet d'étude fusion, revenu sur le devant de la scène. Et de présenter les grandes idées, particulièrement la manière dont il sera mené sur les trois années à venir. En janvier 2023, il y aura la rédaction d'un préavis pour l'étude de fusion, avec une première séance fixée le 31 janvier 2023. Et l'idée en mars 2023 d'un vote des Conseils communaux de Terre Sainte sur le préavis pour faire une étude de fusion. A priori, on ne s'engage à rien. Les Municipalités ont déjà imaginé quelques points, mais rien n'est figé. Un dialogue doit se mettre en place.

Ensuite, partant du principe qu'une majorité des huit communes vont de l'avant pour au moins étudier le cas, d'avril 2023 à juin 2024, se déroulera une étude sur la fusion via des groupes de travail. De juillet à septembre 2024, il y aura la rédaction d'un rapport final sur l'étude, en septembre 2024, présentation d'un rapport aux huit conseils et simultanément à la population. Il n'y a pas que la finance, premier point qui apparaît aux yeux des gens, c'est beaucoup plus large. Ensuite, en octobre 2024, sondage auprès de la population. Fin 2024, vote du Conseil communal sur le rapport final de l'étude. Il faut savoir qu'il s'agit d'un calendrier qui n'est pas figé. Si les huit communes sont favorables, il y aura une convention de fusion, c'est la deuxième étape avec de nouveau un vote du Conseil communal qui aura lieu en 2025, puis un vote du corps électoral, pour autant que les conseils communaux aient

tous accepté et l'entrée en vigueur dans ce calendrier là se ferait le 1<sup>er</sup> juillet 2027.

Enfin, un point difficile pour répondre aux exigences du canton, M.A.Barraud aborde la question du PRU. La Municipalité doit organiser un point de rencontre d'urgence qui implique avoir un lieu où il y a de l'électricité permettant de fournir des repas chauds dans le cadre d'une coupure massive au dernier stade de la crise énergétique. Ce point se trouverait à la salle communale et nécessite l'achat d'une génératrice. Ce qui représente une demande de CHF.10'000,-- d'adaptation et entre CHF. 30 à 40 000,-- pour l'achat d'une génératrice (que l'on peut aujourd'hui uniquement commander). La Municipalité tiendra le Conseil au courant.

Installation de deux défibrillateurs sur le territoire de la commune, un au centre communal et le second à côté de l'école.

Une nouvelle assistante administrative, Mme. Aline Douvé a été engagée au greffe il y a trois mois.

Rappel : le Noël des enfants se déroulera le samedi 17 décembre dès 17h00.

La présidente remercie la Municipalité

## **10. Nomination de trois commissions**

### Commission d'Etude de fusion des communes de Terre Sainte

Mme. S. Brouet, Mme St. Baudet, Mme. N. Bornet, M.K. Khan, M.R. Luquiens et suppléant M.R.Rondi sont élus.

La première séance se déroulera le 31 janvier à Founex.

### Commission pour l'Energie et l'Environnement

M.J.-M. Budry, M.Y. Bornet, M.M.Hämmerli sont élus.

### Commission pour le groupement forestier de la Dôle

M.I.Vieille Barraud, Mme.S.Brouet et Mme.R.Tyrell sont élus.

## **11. Propositions individuelles**

M.M.Hämmerli demande si la Municipalité a pensé acheter de la vaisselle recyclable. M.M. Muller indique que vu la manifestation commune du 1<sup>er</sup> août, ce projet est en discussion avec Bogis-Bossey. Notre commune est intéressée et en train de réfléchir dans quelle mesure on peut investir dans ce projet, vu qu'il y a déjà de la vaisselle en stock.

M.R.Luquiens s'interroge si la Municipalité envisage de contacter les entreprises qui utilisent beaucoup d'énergie pour voir si elles vont faire des économies. M.A.Barraud informe avoir croisé un des responsables de Manor. Celle-ci met en place des zones d'économie. Ils le font depuis longtemps. Cependant, vu l'augmentation des coûts, ils se retrouvent avec des coûts identiques à ceux d'avant le Covid.

M.J.Tornare a remarqué que souvent le soir (entre 20h30 et 21 heures) des classes restent allumées. On devrait traiter le sujet. Mme.Ch. Michel informe que cela fait environ dix ans que la Municipalité se bat avec ce problème qu'on ne sait pas comment solutionner. Ce n'est pas toujours au même endroit, ni tous les soirs. On va bientôt se résoudre à couper le

courant dès 22 heures.

Mme.N.Bornet estime qu'à l'école un ou deux bancs devraient être installés côté lac. La Municipalité prend note.

La présidente remercie l'assemblée et souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

M.A.Barraud excuse le municipal John Tendon absent pour des raisons de santé. Il remercie le travail des commissions, les conseillers et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

La présidente lève la séance à 20h50.



La présidente

La secrétaire